MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIER DES CHARGES (CCTP)

Objet

Réfection du réseau eaux usées du lotissement Le Pigeonnier

I) Description sommaire des Travaux

Il s'agit d'un marché de travaux relatif à la réfection de a conduite gravitaire des eaux usées du lotissement Le Pigeonnier à Valence d'Agen.

A) Installation de chantier

* la mise à disposition du personnel et des engins nécessaires
* la réalisation des installations dans une aire de chantier viabilisé par l'entreprise, et des zones de stockage
* les branchements de chantier (eau, EDF, téléphone, eaux usées…) nécessaires à l'installation de l'entreprise, y compris toutes sujétions.
* la signalisation de chantier en fonction des phases d'exécutions ou des sous-traitants.
* la réalisation d'un constat et état des lieux (voies existantes, accotements, clôture grillagée et autres, etc…), réalisé par un huissier et en présence du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage
* les différentes études liées à l'exécution de tous les travaux
* la recherche des DICT
* réalisation des plans EXE
* le piquetage des réseaux et différents ouvrages
* le piquetage nécessaire à la réalisation des travaux du marché
* l'enlèvement en fin de chantier des installations, et la remise en état des lieux
* l'évacuation en décharge de l'ensemble des déblais.

B) Réseau Principal :

- **Descriptifs :**

- Sciage d'enrobés ou béton
- Décroutage d'enrobé sur chaussée
- Démolition de béton armé
- Réalisation de tranchée H<1,3 m
- Réalisation de tranchée H>1,3 m
- Raccordement sur réseau existant
- Blindage tranchée h>1,3 m
- Fourniture et pose de canalisation en PVC Dn 250
- Construction de regard diamètre 800
- Remblai de tranchée en tout venant 0/100
- Remblai de tranchée en 0/20

- Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 250 kg
- Remblai de tranchée en grave bitume
- Exécution d'un enduit tricouche à l'émulsion de bitume 69 % sur tranchée
- Fourniture et pose de cadre et plaque de regard de visite fonte diamètre 600 400 KN

C) DIVERS :

- Location camion plateau 3,5 T
- Location camion 6*4
- Location pelle mécanique à pneu
- Location mini pelle mécanique
- Main d'œuvre travaux de maçonnerie

II Spécifications :

2.1 - Sécurité et protection du chantier :

L'entreprise prendra toute les dispositions nécessaires afin de sécuriser et protéger son chantier vis à vis de son personnel ainsi que du public.

2.2- Connaissance des lieux :

L'entrepreneur est réputé par le fait d'avoir remis son offre :

- s'être rendu sur les lieux où doivent être réalisés les travaux ;
- avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage, de matériaux, etc…, des disponibilités en eau, en énergie électrique… ;
- avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

2.3 – Protection des ouvrages :

L'entrepreneur, dont l'exécution de ses propres travaux risque de causer des détériorations ou des salissures aux ouvrages déjà en place devra remettre en état ces ouvrages à ses frais.

2.4 – Nettoyage du chantier :

L'entrepreneur aura à sa charge la sortie de ses gravois et évacuation en décharge après nettoyage.

2.5 – Remise en état des lieux :

Les installations de chantier, le matériel et les matériaux en excédent, devront être enlevés en fin de chantier, et les emplacements mis à disposition remis en état.

III - Début des travaux :

Novembre - Décembre 2018

IV Délai d'exécution :

5 semaines à compter de l'ordre de service.

V Pénalités de retard :

PENALITES POUR RETARD DANS LA REALISATION DES TRAVAUX.

Par dérogation au CCAG les pénalités de retard applicables s'élèvent à 1/1500 nième du montant des travaux par jour de retard, y compris dimanche et jour férié.
Les pénalités sont appliquées sans mise en demeure préalable, sur simple confrontation de la date réelle avec la date d'expiration du délai d'exécution.

DELAIS ET RETENUES POUR REMISE DES DOCUMENTS FOURNIS APRES EXECUTION

En cas de retard dans la remise des plans et autres documents à fournir après exécution par l'Entrepreneur conformément à l'article 40 du CCAG, une retenue égale à 200,00 Euros HT(deux cents Euros) par jour de retard (y compris dimanches et jours fériés) sera opérée, dans les conditions stipulées à l'article 20.6 du CCAG sur les sommes dues à l'Entrepreneur.
La non-fourniture des documents prévus entraîne la non-prononciation de la réception par la personne responsable du marché et l'application éventuelle des pénalités de retard prévues à l'article ci-dessus.

VI Rémunération :

Le candidat détaillera les éléments de calcul de sa rémunération ainsi que les échéances de paiement proposées.

VII Présentation des offres :

Le candidat présentera son offre à l'aide de l'acte d'engagement ci-joint et d'un devis détaillé, accompagné des documents prévus au règlement de la consultation.

A.....
le .....
Signature, Le candidat ou le titulaire,

A.....
le .....
Signature, Le Pouvoir Adjudicateur,